

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 JUIN 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 3 juin 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-06-9686

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 6 et 13 mai 2019

19-06-9687

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 6 et 13 mai 2019 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-06-9688

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 83 602.62\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-06-9689

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 443 253.68\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- À l'assemblée du 4 avril dernier, le conseil a adopté un certificat de conformité pour notre règlement #19-662 pour l'ajout d'usage service de bétonnage et service de construction et d'estimation de bâtiment en général ;
- Octroi du Fonds régional secteur ouest de 1 500 000\$ pour un nouveau centre des loisirs ;
- Versement grâce au programme patrimonial d'une subvention de 9186\$ pour le 6645 avenue Royale;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Les camps de jour sont du 25 juin au 9 août 2019 – Inscription via la plateforme Qidigo, présentement avec 155 au camp régulier et 14 au camp ado ;
- Programmation de la Fête Nationale est en ligne sur notre site Web, elle aura lieu le 23 juin 2019 à compter de 15h ;
- Tournoi de golf de la municipalité aura lieu cette année au Club de Golf Montmorency à Boischatel le 1^{er} septembre 2019 au coût de 60\$ incluant la voiture ;

Protocole d'entente Québec Natation Inc.

19-06-9690

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil renouvelle le protocole d'entente avec Québec Natation Inc. pour les cours de natation pour l'année 2019, tel que proposé et, que M. Guillaume Giroux soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Animation au Parc Riverain

19-06-9691

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise la présentation de trois (3) spectacles musicaux pour la période estivale 2019 comme animation au Parc Riverain de L'Ange-Gardien, soit pour un coût de 1000\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 mai 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée au 9, rue Ferland Nord.
2. Pour la demande d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée au 32, rue Ferland Sud.
3. Pour la demande d'installation d'une porte patio au 6214, avenue Royale.
4. Pour la demande de réfection du revêtement extérieur en brique au 6320, avenue Royale.
5. Pour la demande de réparation de toiture au 6893, avenue Royale.
6. Pour la demande de construction d'une remise au 6919, avenue Royale.
7. Pour la demande d'implantation d'une clôture au 6925, avenue Royale.
8. Pour la demande de rénovation du garage isolé et pour l'aménagement du terrain au 6955, avenue Royale
9. Pour la demande de construction d'un bâtiment commercial au 6990, boulevard Sainte-Anne. À la condition que la butte soit dotée d'un aménagement paysager et que la cour avant ai aussi un aménagement paysager de qualité.
10. Pour la demande de lotissement du projet de développement de la rue des Hérons.

Demande préliminaire :

Pour la demande de construction d'un garage isolé ayant aussi fonction de remise pour deux logements (dérogation mineure) au 6209 à 6213, avenue Royale.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Un entretien à été fait sur une vanne suite à un bris pour un coût de 5410\$; à l'avenir un entretien préventif sera effectué ;

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA
Robert Ferland et Claire Thibault**

19-06-9692
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 9 rue Ferland Nord;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Robert Ferland et Claire Thibault, soit l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 9 rue Ferland Nord, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Steve Boucher

19-06-9693
CONSIDÉRANT QU'il s'agit demande pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 32 rue Ferland Sud;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Steve Boucher, soit l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 32 rue Ferland Sud, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Manon Blouin

19-06-9694
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'implantation d'une porte-patio en façade arrière au 6214, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Manon Blouin, soit l'implantation d'une porte-patio en façade arrière au 6214, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Louis-René Dessureault

19-06-9695
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du revêtement extérieur de brique au 6320, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Louis-René Dessureault, soit la rénovation du revêtement extérieur de brique au 6320, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Chantal Rousseau et Jean-Jacques Baron

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture au 6893, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;

19-06-9696

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Chantal Rousseau et Jean-Jacques Baron, soit la réfection de la toiture au 6893, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nathalie Leullier

19-06-9697

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une remise au 6919, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nathalie Leullier, soit la construction d'une remise 14' X 16' au 6919, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Martine Bougie

19-06-9698

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une clôture au 6925, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Martine Bougie, soit l'installation d'une clôture en treillis d'une hauteur de 6' au 6925, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Hélène Letarte

19-06-9699

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour rénovation du garage isolé et pour l'aménagement du terrain au 6955, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Hélène Letarte, soit pour la rénovation du garage isolé et pour l'aménagement du terrain au 6955, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Placement Nitram Inc.

19-06-9700

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un bâtiment commercial au 6990, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Placement Nitram Inc., soit la construction d'un bâtiment commercial au 6990, boulevard Sainte-Anne, aux conditions suivantes :

- La butte à l'est du terrain devra être végétalisée par le biais de plantes, d'arbustes et d'arbres (mélange de feuillus et de conifères) ;
- Un aménagement paysager de qualité devra être implanté en façade et devra comporter des élymes des sables, des hémérocalle et des arbres ;

et au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les Gestions F.L.L Inc

19-06-9701
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le lotissement du développement de la rue des Hérons;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mai 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Les Gestions F.L.L Inc, soit pour la création de 31 lots, lots de 5 371247 à 5 371 256, 6 285106 à 6 285 129, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. OMH – Villa Les Mésanges

19-06-9702
CONSIDÉRANT le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis ;
CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de L'Ange-Gardien sur sa contribution de 10% ;
CONSIDÉRANT que la municipalité accepte la gestion du Programme Supplément au Loyer (PSL) par L'Office municipal d'Habitation de la Côte-de-Beaupré ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise l'entente proposée entre La Société d'habitation du Québec, L'Office municipal d'Habitation de la Côte-de-Beaupré et la municipalité, et, le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt #19-664 pour la construction du terrain de soccer en gazon synthétique

Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 19-664 décrétant un emprunt pour la construction d'un terrain de soccer en gazon synthétique.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

La séance extraordinaire aura lieu le 5 juin 2019 à 17h pour adoption du règlement

12. Clause pour le transport en vrac

19-06-9703
CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de l'Ange-Gardien à favoriser, en priorité, les transporteurs en vrac payeurs de taxes de la municipalité, ensuite ceux de la Côte-de-Beaupré ;
CONSIDÉRANT l'option d'appliquer d'autres règles lorsqu'il n'y a pas de subvention du MAMH ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE lors de l'exécution d'un contrat pour la municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre des camions appartenant à des camionneurs résidents prioritairement de la Municipalité de l'Ange-Gardien ou à de petites entreprises de camionnage de la Municipalité de L'Ange-Gardien et par la suite la MRC de la Côte-de-Beaupré qui doivent être inscrits au Registre du camionnage en vrac de la Commission des transports du Québec. Leurs services doivent être fournis par un titulaire de permis de courtage sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien selon la zone ou le secteur des travaux et en vertu de la Loi sur le transport (1.R.O., chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à

partir de leur source originale et principale qui entre au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier.

QUE l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50% pour les cas énoncés aux paragraphes 1, devront faire appel aux services des camionneurs mentionnés au paragraphe 1 ;

QUE Les tarifs de transport, de même que les conditions d'application des tarifs sont stipulés dans le Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

QUE la clause constitue une obligation pour l'Entrepreneur et ses sous-traitants, à la condition que les titulaires de permis de courtage puissent fournir les garanties nécessaires pour rencontrer le calendrier proposé par l'Entrepreneur et accepté par la Municipalité.

13. Avis de motion et dépôt du projet du règlement #19-665 sur les soupapes de sûreté (clapets antiretour) des immeubles desservis par le service d'égout municipal sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 19-665 sur les soupapes de sûreté (clapets antiretour) des immeubles desservis par le service d'égout municipal sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

La séance ordinaire aura lieu le 2 juillet 2019 à 20h pour adoption du règlement

14. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration

ATTENDU la signification d'attribution d'une aide financière aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2019 ;

ATTENDU la volonté et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de voirie et infrastructures sur le territoire de la municipalité ;

19-06-9704

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue une demande d'aide financière de 50 000 \$, à notre Députée de Charlevoix –Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2019, pour la réfection des infrastructures dans le secteur est de la municipalité sur la rue Coulombe-Lionel-Richard, Raymond Lavoie, des Falaises, soit pour la réfection du pavage, bordures, quincaillerie, regards et puisards, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

15. Engagement d'un surveillant

19-06-9705

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil effectue l'embauche de M David Gendron comme surveillant aux loisirs et à l'écocentre, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Accès – Parc des Chutes Montmorency

ATTENDU l'annonce de la SEPAQ d'exiger un tarif d'accès au Parc des Chutes Montmorency ;

ATTENDU la demande de plusieurs citoyens pour l'accès gratuit à ce site ;

ATTENDU que le territoire sur laquelle sont situées les chutes et faisait partie, avant la fondation de la Municipalité de Boischatel, du territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU que le parc des Chutes Montmorency est un attrait régional touristique de la Côte-de-Beaupré et fréquenté par les terrains de jeux ;

ATTENDU que nous avons beaucoup de services déjà en communs avec la municipalité de Boischatel, notamment le service d'incendies et l'aréna ;

ATTENDU que la Municipalité de Boischatel bénéficie d'une gratuité concernant l'accès au parc ;

19-06-9706

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien demande à la SEPAQ, comme la Municipalité de Boischatel, de faire partie de la population qui bénéficie de l'accès gratuit au Parc des Chutes Montmorency ;
QU'UNE copie de la résolution soit envoyée à la Députée de Charlevoix –Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster.

17. Programme de subvention pour l'acquisition d'ilots de récupération

19-06-9707 ATTENDU le retour du Programme de subvention sur des ilots de récupération (recyclage et déchet) ;
ATTENDU l'intérêt du conseil à profiter du programme de subvention pour l'acquisition de mobilier pour ses aires publiques municipales ;
ATTENDU la nécessité de se regrouper, via la MRC de la Côte-de-Beaupré, pour bénéficier du Programme de subvention ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien signifie son intérêt à la MRC de la Côte-de-Beaupré de faire partie du Programme de subvention pour l'achat d'ilots de récupération, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

18. Deuxième période de questions

19. Divers

1 Colloque de zone de l'ADMQ 2019

19-06-9708 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à assister au colloque de zone de l'Association des Directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 18 et 19 septembre 2019 à Beaupré, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Autorisation de dépenses

19-06-9709 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 7715\$ taxes incluses, pour l'Achat d'un serveur informatique pour le bureau municipal ;
- 6562\$ plus taxes pour l'installation d'un nouvel abribus ;
- 1350\$ plus taxes pour refaire une entrée électrique à la station de pompage ;
- 850\$ plus taxes pour un entretien supplémentaire au parc riverain pour le sarclage par les Entreprises Gariépy Inc. ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Congrès annuel loisir municipal AQLM 2019

19-06-9710 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le directeur des loisirs à assister au congrès annuel des loisirs municipaux AQLM 2019, qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2019 à Laval, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité

Monsieur le maire expose son rapport sur les faits saillants de la municipalité. Ce rapport sera diffusé sur le territoire par le site internet de la municipalité.

20. Levée ou ajournement de la séance

19-06-9711 Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h40, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale